



ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Faits caractéristiques

L'exercice comporte une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

L'exercice précédent comportait une durée de 12 mois.

Règles et méthodes comptables

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes liées à l'actif du bilan

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

La durée d'usage a été retenue dans le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables, l'entité étant en dessous des seuils réglementaires.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Créances

Les créances à recevoir sont les suivantes :

- Prestations CPCA :	44 130.38 €
- Divers clients :	4 468.92 €
- CDOS 37et 41:	341.00 €
- Clients factures à établir :	4 375.20 €
- Avoirs fournisseurs à recevoir :	3 293.87 €

Les subventions à recevoir et les soldes :

- Subvention du C R concernant l'année 2012 : 47 977.00 € (32 200 € solde subvention fonctionnement 2012 et 15 777 € CAP'ASSO 2012).

La trésorerie

La trésorerie augmente de 46 110.59 €.

Charges comptabilisées d'avance :

-Intervention informatique et maintenance	1 583.85 €
-Assurance	1 214.50 €
-Location machine a affranchir	123.60 €
-Prestation experts et déplacements	1 740.00 €
-Documentation la lettre du sport	329.00 €

Notes liées au passif du bilan

Fonds propres

La variation des capitaux propres entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre s'élève à 5 212.21 € et s'explique de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2012 :	10 656.20 €
Reprise subventions d'investissement	- 5 443.99 €

Provisions pour risques

La variation de 2 841.59 € correspond à la reprise aux provisions des indemnités de fin de carrière.

Dettes

Emprunt et dettes assimilées	18.00 €
Les dettes fournisseurs pour :	53 395.13 €
Les dettes fiscales et sociales comprennent les postes suivants :	
- dettes congés payés et primes :	23 659.00 €
- dettes sur charges sociales congés payés et primes :	10 768.00 €
- dettes aux organismes sociaux :	31 231.91 €
- taxe sur les salaires et la formation continue :	5 242.18 €

Les autres dettes comprennent des postes suivants :

- CNDS innovation sociale:	9 198.00 €
- Femmes et sport :	1 555.44 €
- Commission territoriale	193.20 €

Produits constatés d'avance : 82 583.00 € (dont 1000 jeunes bénévoles 37.360 €, CNDS accompagnement éducatif 12 000 € et subvention cap'asso 15 000€).

Notes liées au compte de résultat

Ventilation des produits

Les prestations CPCA ont augmenté sur l'exercice 2012 d'un montant s'élevant à 20 220.56 €.

Les subventions CNDS se sont élevées à 210 500.00 €.

Les subventions du Conseil Régional se sont élevées à 174 000.00 €, celles-ci comprennent les subventions Cap'Asso pour un montant de 22 000.00 € et la subvention de fonctionnement 152 000 €.

Divers subventions (CAE) pour un montant de 1 212.00 €

Les autres produits comprennent les cotisations des ligues, remboursement de repas, les abandons de créances.

Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent à une sortie d'actif (câblage informatique) pour une valeur de 857.84 € et à une cotisation 2011 non réglée pour 205.00 €. Les produits exceptionnels correspondent à diverses régularisations antérieures pour un montant de 2 472.20 € (dont 2 262.00 régularisation fournisseur 2011)

Rémunération globale des trois plus hauts cadres dirigeants :

Néant.